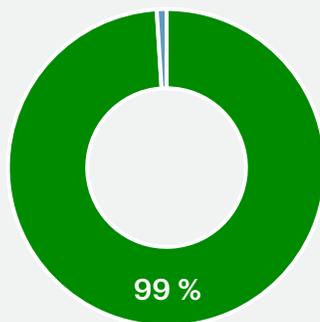


À propos du rapport

- Ce rapport présente un sommaire des activités de vote par procuration du troisième trimestre de 2021 pour tous les portefeuilles gérés de Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) aux États-Unis, au Canada et sur les marchés internationaux. Le vote par procuration est une composante importante de nos efforts d'intendance. Il s'agit d'un moyen d'inciter au changement dans les pratiques d'une entreprise, en particulier en ce qui a trait à la bonne gouvernance et aux questions environnementales et sociales, et de remplir notre obligation fiduciaire et notre responsabilité en tant qu'actionnaires actifs.

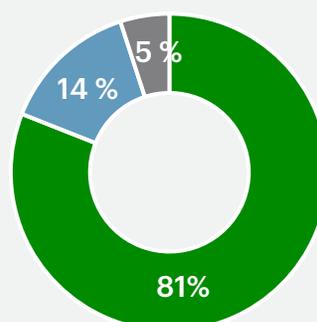
Activités de vote de base

Votes possibles¹ par rapport aux votes exercés² au T3



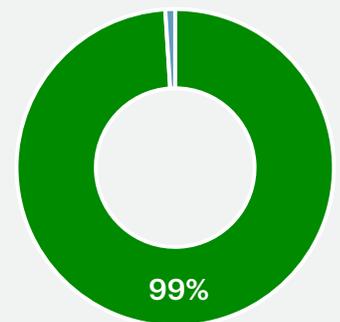
■ Votes exercés
■ Votes possibles

Directives relatives aux votes au T3



■ En faveur
■ En défaveur
■ Refus de voter

Propositions soumises au vote, par auteur



■ Direction
■ Actionnaire

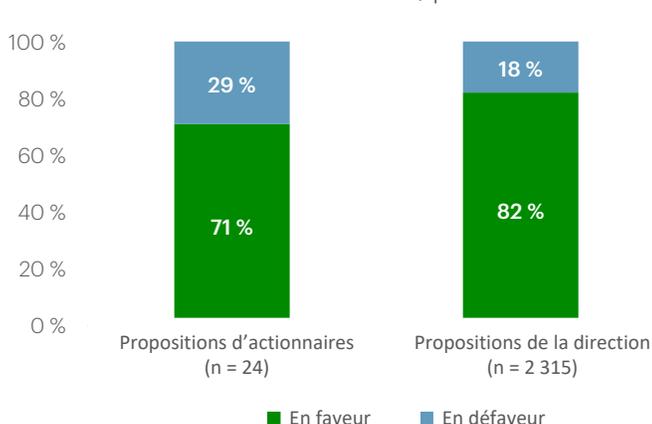
¹ Assemblées (n = 243), bulletins de vote (n = 1 071) et propositions (n = 2 348).

² Pourcentage des assemblées, des bulletins de vote et des propositions ayant fait l'objet d'un vote.

Source : GPTD, au 31 septembre 2021.

Activités de vote liées aux enjeux ESG

Directives de vote, par auteur

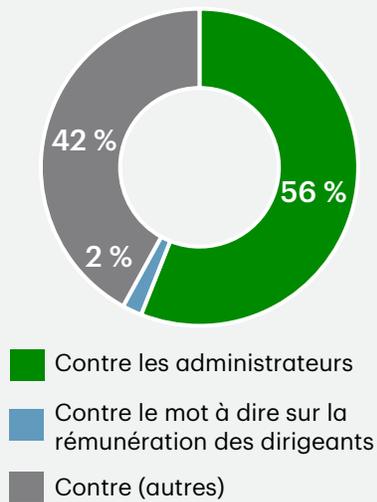


- Comme prévu après la période de pointe pour les votes par procuration, moins d'assemblées ont été tenues et, par conséquent, moins de points ont été soumis à un vote au troisième trimestre. Le nombre total de points faisant l'objet d'un vote au troisième trimestre représente moins de 10 % du nombre du trimestre précédent, bien que la proportion de points liés aux actionnaires et à la direction sur le bulletin n'ait changé que légèrement; les propositions d'actionnaires ont représenté 1 % du nombre total de points soumis, contre 3 % au deuxième trimestre.

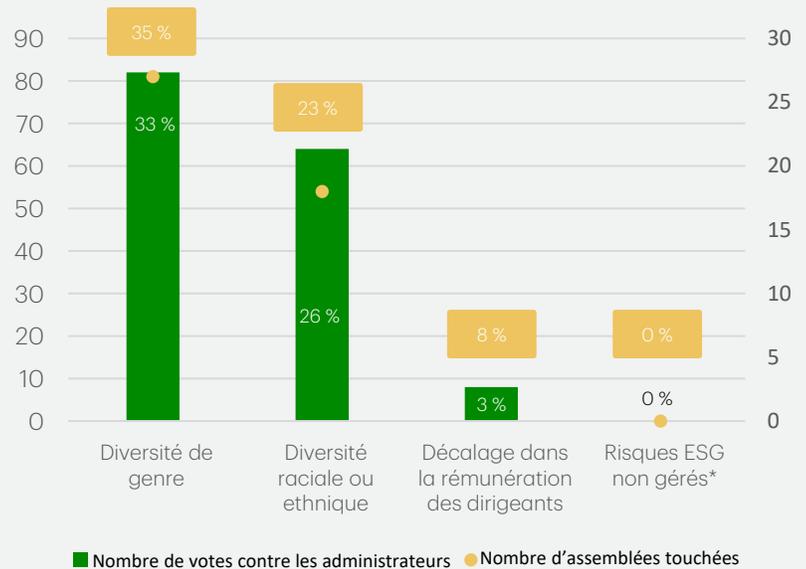
- Plus de la moitié des votes contre la direction ont été liés à l'élection d'administrateurs individuels siégeant à des comités précis du conseil d'administration (p. ex., le comité de nomination), les préoccupations relatives à la diversité – tant sur le plan du genre que de la diversité raciale/ethnique – demeurant la justification dominante. Le manque d'indépendance du conseil d'administration majoritaire et d'autres préoccupations liées à la rémunération ont également influencé notre choix à l'égard du soutien de l'élection des administrateurs.

Source : GPTD, au 30 septembre 2021.

Vote contre la direction³



Vote contre les administrateurs⁴



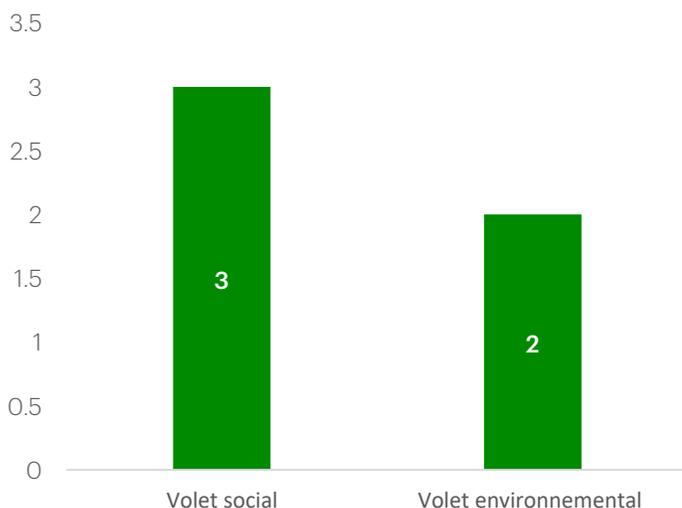
³ Contre les administrateurs = votes contre les administrateurs individuels;

⁴ Certains administrateurs peuvent avoir reçu un vote « en défaveur » ou un refus de voter pour plus d'une raison (p. ex., manque de diversité de genre ET manque de diversité raciale ou ethnique au sein du conseil d'administration).

** Généralement attribuable à une implication dans des controverses modérées ou graves.

Source : GPTD, au 30 septembre 2021.

Propositions d'actionnaires soutenues sur des questions environnementales et sociales



Source : GPTD, au 30 septembre 2021.

Principaux points à retenir des propositions d'actionnaires

- La majorité des propositions d'actionnaires soumises à un vote au troisième trimestre ont porté sur des questions d'affaires courantes ou de gouvernance; GPTD a appuyé la plupart d'entre elles, en particulier celles visant à renforcer les droits des actionnaires au moyen de mécanismes comme la capacité d'agir par consentement écrit.
- Toutes les propositions sur des questions environnementales et sociales pour lesquelles nous avons été en faveur visaient à augmenter la transparence et à améliorer les rapports sur des questions comme les contributions politiques, le racisme, la culture d'entreprise et les objectifs et cibles en matière de changements climatiques.

L'engagement et le vote par procuration à l'œuvre

L'équipe Recherche et engagement ESG de GPTD (« nous ») examine la portée des prochaines assemblées générales annuelles sur une base régulière et continue tout au long de l'année. Bien que GPTD ait établi des directives de vote automatique personnalisées pour la plupart des points courants à l'ordre du jour, nous serons à l'affût des questions non courantes et de celles liées aux enjeux ESG. Ces points peuvent nécessiter ou donner lieu à des recherches supplémentaires. À l'occasion, nous pouvons déterminer qu'il serait pertinent de tenir une réunion d'engagement avant de prendre notre décision finale. Vous trouverez ci-dessous une étude de cas du troisième trimestre.

Étude de cas : Société dans le secteur des médias et des divertissements, août 2021

Sujet(s) d'engagement	Rémunération des dirigeants
Objectifs et raison d'être de l'engagement	Le régime de rémunération des dirigeants de la société a soulevé des préoccupations chez les investisseurs, particulièrement à l'égard de la pratique consistant à accorder fréquemment des primes spéciales. De plus, notre recherche a mis en évidence un décalage dans la rémunération au rendement de la société au cours de la période à l'étude. Nous avons rencontré les représentants de la société par téléconférence afin de mieux comprendre leur approche en matière de rémunération des dirigeants et la façon dont ils répondaient aux préoccupations des actionnaires avant l'assemblée générale annuelle.
Points à retenir	La société a expliqué comment elle avait révisé son régime de rémunération à la suite de l'échec de son mot à dire sur la rémunération proposé l'année précédente et après avoir intégré la rétroaction des actionnaires. Elle s'est notamment engagée à ne pas accorder de primes spéciales avant 2026, même si les actionnaires les plus critiques à l'égard du régime de la société ont réclamé un moratoire beaucoup plus long. Nous avons également profité de l'occasion pour poser des questions à la société au sujet des controverses liées aux formats de financement intéressés pour certains produits, ainsi qu'à la diversité au sein du conseil d'administration et à l'échelle de l'entreprise.
Résultats et prochaines étapes	Nous avons reconnu la capacité de la société à répondre aux préoccupations des actionnaires à l'égard des pratiques de rémunération, mais nous avons finalement décidé de ne pas nous écarter de notre plan de vote initial et avons voté contre le mot à dire sur la rémunération proposé à l'assemblée générale annuelle. Le décalage de la rémunération au rendement a été un facteur exacerbé au cours de cette période, malgré les rajustements apportés au régime de rémunération. Résultat du vote consultatif de 2021 sur la rémunération des dirigeants : 40 % en faveur, 55,5 % en défaveur, 4,5 % refus de voter

► Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre **équipe Gestion relationnelle.**



Les renseignements aux présentes ont été fournis par GPTD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total annuel composé historique pour la période indiquée et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de vente, de rachat et de distribution, les frais facultatifs et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.